



Prévoyance des maîtres du privé sous contrat : notre mobilisation doit peser

CAEN - Journée d'action du mercredi 27 mai 2026

La prévoyance n'est pas une variable d'ajustement : c'est une protection essentielle pour les personnels.

À l'appel de l'intersyndicale de l'enseignement privé sous contrat, une délégation s'est rendue ce mercredi 27 mai à la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique du Calvados pour défendre un droit essentiel : la prévoyance des maîtres du privé sous contrat.

Face aux menaces qui pèsent sur notre régime, la FEP-CFDT, la CGT-EP et le SPELC ont été reçus par M. Lhemery, directeur interdiocésain du Calvados et de l'Orne.

Notre délégation a porté un message clair : il n'est pas acceptable que les maîtres du privé sous contrat voient fragilisé un dispositif indispensable à leur protection sociale. La prévoyance protège les personnels confrontés à la maladie, à l'accident, à l'invalidité et aux aléas de la vie professionnelle.

Nous avons rappelé avec force la nécessité de préserver un système adapté aux spécificités de l'enseignement privé sous contrat, garantissant une protection digne, équitable et durable pour l'ensemble des maîtres.

À l'issue de cette rencontre, le directeur diocésain a exprimé son soutien aux maîtres du privé sous contrat de l'académie et a clairement indiqué son souhait de voir notre système de prévoyance préservé.

Cette prise de position est un point d'appui important, mais elle ne suffira pas. Seule une mobilisation forte, visible et collective permettra de peser réellement dans les négociations.

Nous appelons l'ensemble des collègues à rester mobilisés, à relayer l'information dans les établissements et à participer massivement aux prochaines actions.

Notre prévoyance nous protège : défendons-la ensemble.

Pour la FEP-CFDT Basse-Normandie	Pour la CGT-EP Normandie	Pour le SPELC BN	Pour le SNEC CFTC
Nicolas DUMEZ	Marie-Édith ANDRÉ	Hélène LE BALCH- SCHWOB	Alian POULIQUEN